

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS291

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer au mot :

« , et »

le mot :

« . Elles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.